



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 17 mai 2019

Convocation des conseillers :
le 17 mai 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 24 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Marc Limpach, Chef de service

Excusés : Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Denise Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 5.2. Avenant à l'acte de cession d'un droit de superficie
entre la Ville et le Tennis Club d'Esch-sur-Alzette; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un 3e avenant à l'acte de cession d'un droit de superficie du 6 juin 1978 entre la Ville et le Tennis Club d'Esch-sur-Alzette;

Considérant que le Tennis Club d'Esch-sur-Alzette a acquis un droit de superficie à charge du terrain sis à Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « Boulevard Hubert Clément », partie du numéro cadastral 20/3365;

Considérant qu'à compter du 1er juin 2019, la présente cession d'un droit de superficie est reconduite pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 31 mai 2014;

Considérant que toutes les autres conditions et charges de l'acte de cession d'un droit de superficie du 6 juin 1978, du premier avenant du 20 octobre 1992 et du deuxième avenant du 5 août 1998 qui ne se trouvent pas expressément modifiées ou reprises par le présent avenant restent d'application;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le 3e avenant à l'acte de cession d'un droit de superficie du 6 juin 1978 entre la Ville et le Tennis Club d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.05.19
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

